

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

30 octobre 2023



Date du conseil	
30 10 2023	
Personnes présentes : Josiane PAILLEUX, Lydie CASTAGNET, Adeline PORTET (M), Yvan DOURTHE (A), Samuel DURAND (A), David JAQUET, François LESPES (A),	
Personne(s) excusée(s) : Coralie GRISALENA- Patrice MARQUETTE	
Personnes absentes : Alexis GEROMETTA	

Ordre du jour

ORDRE DU JOUR :

1 – Approbation du compte-rendu du 29 Septembre 2023

2 – Chaudière biomasse :

- Délibération choix des partenaires
- Démarrage des travaux

3 – Délibération remplacement cantonnier

4 – Nouvel adressage Loi 3DS : délibération choix du prestataire

5 – Délibération subvention DFCI

6 – Validation devis traiteur

7 – Validation devis terrassement city stade

8 – Cérémonie du 11 novembre

9 – Questions diverses

Madame le Maire Adeline Portet (AP) est présidente de séance et Samuel Durand est secrétaire de séance.

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 18h36. Patrice Marquette, excusé, a donné sa procuration à Madame le Maire.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29/09/23

AP demande si tout le monde a bien reçu le procès-verbal avec la convocation et l'a lu. Les questions sont posées dans cet ordre, et les réponses sont affirmatives. Le compte-rendu est mis au vote.

- Qui est contre ? 0
- Qui s'abstient ? 0
- Qui est pour ? 8

Les conseillers présents votent à main levée à la troisième question « qui est pour ? ». Le procès-verbal est donc approuvé à l'unanimité.

2. DELIBERATION CHOIX PRESTATAIRE CHAUFFAGE BIOMASSE:

SD présente la situation, pour donner suite à l'AO, une seule candidature a été remise par la société DERICHEBOURG. Après lecture par chacun du rapport d'analyse rédigé par Mr Chamand Mathieu le maître d'œuvre, dans laquelle a été ôté le lot « chauffe-eau » AP procède au vote quant à la validation de la société Derichebourg :

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

30 octobre 2023



- Qui est contre ? 0
- Qui s'abstient ? 0
- Qui est pour ? 8

Ce vote est validé à l'unanimité.

Quelques précisions, pendant la période de mise en service soit en fin de travaux pour faire le basculement du gaz / à la chaudière biomasse, le prestataire devrait mettre à disposition des locataires des chauffages électriques. Les travaux devraient démarrer fin novembre / début décembre.

SD, présente les deux devis liés à la prestation « chauffe-eau », l'un de la société ZAGO DAMIEN pour un montant de 23 485,65€ HT, et l'autre de la société IZI CONFORT pour un montant de 45 195€.

AP procède au vote quant à la retenue de D ZAGO :

- Qui est contre ? 0
- Qui s'abstient ? 0
- Qui est pour ? 8

Le conseil retient à l'unanimité Mr Zago pour la fourniture de chauffe-eaux.

3. DELIBERATION DEMARRAGE DES TRAVAUX

SD précise à aujourd'hui que la société DERICHEBOURG pourrait démarrer les travaux fin novembre / début décembre, un rappel des financements obtenus et en cours est fait, surtout la principale subvention du département LE PALULOS d'un montant prévu de 129 600€.

SD informe que lors d'un échange téléphonique avec ME MONTAMAT du service concerné, celle-ci avait confirmé qu'elle ne voyait pas d'objection à l'obtention de cette subvention, lors de la validation de la commission en mars prochain.

Il faut juste l'informer du démarrage des travaux si ceux-ci commencent avant.

Avec l'ensemble de ces éléments AP procède au vote :

- Qui est contre ? 0
- Qui s'abstient ? 0
- Qui est pour ? 8

Celui-ci est validé à l'unanimité.

4. DELIBERATION REMPLACEMENT CANTONNIER :

AP, explique que nous avons reçu avec les adjoints 3 personnes en vue de prendre le relais par suite du départ de MR GARBAYE au 31/12/2023 :

- Mr Hautesserre qui proposerait une intervention à l'année à hauteur de un jour / semaine pour l'entretien des espaces verts, le tarif est de 35€ / heure
- Mr Boulonguet au même tarif
- Mr Sarrazin, également au même tarif (c'est une entreprise spécialisée en ramonage et espace vert)

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

30 octobre 2023



Après discussion sur les besoins du village et les compétences de chacun, il apparaîtrait que la solution optimale serait d'avoir un prestataire plus spécialisé « espace vert » à hauteur d'un jour/semaine.

Le Conseil convient qu'il est important de rédiger un contrat de prestation de service avec la personne retenue avec le devis signé de façon à bien acter les missions demandées. Avec l'ensemble de ces éléments AP procède au vote concernant la solution du remplacement par Mr Hautesserre et Mr Boulanguet :

- Qui est contre ? 0
- Qui s'abstient ? 0
- Qui est pour ? 8

À l'unanimité le conseil choisit Mr Hautesserre pour une intervention hebdomadaire et Mr Boulanguet à la tâche selon les besoins d'entretien du village (petits travaux, peinture, autres...)

5. DECISION NOUVEL ADRESSAGE :

AP présente les deux devis :

- La poste avec uniquement une prestation d'adressage sans la signalétique pour un montant de 2881,75€ HT
- La société SERIGRAPHE pour une prestation complète avec 6663,00€ HT (dont prestation adressage seule 2240€)

AP présente aussi les couleurs des différents panneaux qui seraient installés dans le village, la couleur fond beige avec écriture verte, est retenue par le CM,

AP procède au vote :

- Qui est contre ? 0
- Qui s'abstient ? 0
- Qui est pour ? 8

La société SERIGRAPHE est retenue à l'unanimité, ainsi que la couleur des panneaux (Fond beige/ écriture verte)

Le conseil approuve à l'unanimité d'autoriser Me le Maire à souscrire un prêt PAM pour le dossier PALULOS auprès de la banque des territoires

SD précise aussi l'évolution du marché pour donner suite à l'appel d'offre public, en phase de conclusion d'analyse pour le Maître d'œuvre,

6. DELIBERATION SUBVENTION DFCI :

AP, explique que la DFCI nous relance pour une demande de participation à hauteur de 2500€ sur les travaux de 2022, AP a pris contact avec l'Asa de Grignols et a eu au téléphone Frédéric Labat

L'Asa sollicite notre Mairie pour obtenir une participation aux dépenses des travaux/entretiens réalisés sur la commune. Ces travaux sont financés sur le modèle suivant :

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

30 octobre 2023



Le financement des projets est normalement réalisé comme suit :

- 80% de financement lié au FEADER (Fonds européens)
- 20% de financement appelé auto-financement, à la charge de l'Asa Grignols, financé par les cotisations des propriétaires forestiers. Il est précisé que la mairie paye sa cotisation annuelle au même titre que les propriétaires privés...

YD partage le dernier CR de l'AG du 9 JUIN 2023 de la DFCI de Grignols, explique que :

- Sur l'année 2022, l'excédent de fonctionnement est de 42 607 €.
- Le montant de la cotisation annuelle des propriétaires est de 22 391€.
→ Soit un total de 66 999€ pour l'année 2023, ce qui est largement autosuffisant pour le financement des travaux programmés.

YD précise que les cotisations des propriétaires et le budget de fonctionnement sont prévus pour ces travaux et qu'il ne comprend pas pourquoi une subvention est demandée en mairie. Ce principe est particulier à l'ASA de Grignols A à sa connaissance. Une réunion avec le Président de cette DFCI n'a pas permis de répondre à cette question. Par ailleurs, la subvention demandée est postérieure aux travaux et n'est donc pas anticipable pour la budgétiser.

SD précise qu'il serait judicieux de demander les statuts à cette ASA pour essayer de comprendre.

AP procède au vote :

- Qui est contre ? 3
- Qui s'abstient ? 2
- Qui est pour ? 3

La subvention n'est donc pas attribuée à la DFCI.

7. VALIDATION DEVIS TRAITEUR REPAS DE NOËL :

AP présente les deux devis reçus des professionnels :

- Le relais du Bazadais : le même prestataire que l'an dernier propose un menu à 27€
- Traiteur Rouzié: propose un menu de départ à 34€

Les membres du CM prennent connaissance des devis et AP procède au vote,

AP procède au vote :

- Qui est contre ? 0
- Qui s'abstient ? 0
- Qui est pour ? 8

Le devis du Relais du Bazadais est retenu à l'unanimité

AP précise les démarches qu'elle a menées pour obtenir des devis pour les colis des personnes âgées, le commerce de Mr Baradat de Bazas, que nous avons retenu l'an dernier, est donc reconduit pour cette année,

Le CM est d'accord unanimement sur ce choix.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

30 octobre 2023



8. DEVIS TERRASSEMENT CITY STADE :

YD : rappelle le projet de terrassement pour l'implantation City Stade et explique le détail des devis reçus par :

- EUROVIA : 25 984,00€ HT
- ESBTP : 25 718,00€ HT

Dans ces tarifs, n'est pas inclus l'évacuation de la terre et la mise en place du chemin d'accès.

YD suggère que concernant la terre, on pourrait envisager de faire une butte pour créer comme une barrière phonique au plus proche des habitations.

AP procède au vote :

- Qui est contre ? 0
- Qui s'abstient ? 0
- Qui est pour ? 8

Le devis du ESBTP est retenu à l'unanimité

8) Cérémonie du 11 novembre :

AP rappelle la cérémonie du 11 novembre prochain à 9h, avec la présence de la Banda de Grignols,

YD précise qu'il est important que nous soyons présents lors de cette cérémonie

1) QUESTIONS DIVERSES

AP précise que la coupe de bois est en cours, et qu'elle a rdv avec le notaire le 7 novembre prochain pour la signature de l'achat des parcelles du local de chasse,

SALLE DES FÊTES :

SD, rappelle la discussion du dernier conseil sur le sujet en question, pour donner suite à la rencontre d'une société spécialisée en construction avec des containers.

SD précise que la Mairie a reçu les deux devis de la société Boem Box, un pour l'agrandissement de la salle existante et l'autre pour le projet total sur un nouvel emplacement.

Les deux devis sont partagés entre les membres du CM, et le CM décide qu'il est préférable de se rapprocher d'un architecte spécialisé en éco-conception avec une connaissance des subventions possibles pour un tel projet.

SD précise aussi que compte-tenu des relations professionnelles qu'il a avec cette société, le projet sera donc porté par une autre personne, AP en prendra la charge.

PROJET URBANISATION :

SD présente qu'à ce jour deux cabinets d'architectes sur les 3 rencontrés ont fait une proposition à la mairie,

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

30 octobre 2023



- Le cabinet Tresseras de Captieux avec une proposition d'accompagnement pour envisager l'urbanisation globale du bourg avec toutes les constructions possibles à la vue du terrain disponible,
- Me Barokel, cabinet de Bordeaux, qui a surtout été sollicité pour la construction sur la parcelle constructible à ce jour en centre bourg.

Dans la discussion, il apparait que le second cabinet est plus spécialisé construction collective, que d'avoir une vue d'ensemble de l'urbanisation

Les deux offres étant incomparables il est donc décidé de trouver un autre prestataire similaire au cabinet Tresseras pour pouvoir comparer les offres et pouvoir entamer ce projet d'urbanisation

TELETHON :

AP lit le courrier reçu du comité du Téléthon qui prévoit une réunion le 8 novembre prochain

A 20H49 l'ordre du jour étant épuisé, Madame Le Maire clôt le conseil municipal.